ACTIFE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique









Présentation du programme ACTEE +

Sommaire

Le programme ACTEE : généralités

CHÊNE, principal Fonds d'ACTEE +

Quand et comment candidater?











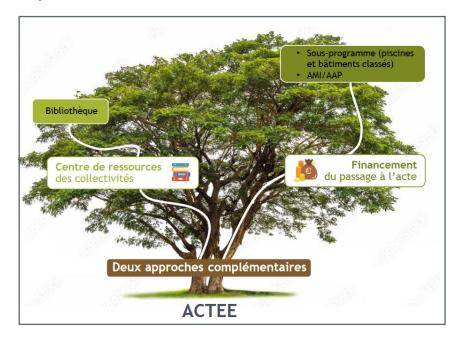
Le programme ACTEE, généralités



Le programme ACTEE : un programme porté par la FNCCR

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

- Objectif : Accompagner les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :
- → l'efficacité énergétique des bâtiments publics (maitrise des usages et rénovation du bâti)
- → la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone
- Comment ? Lever les freins que les collectivités peuvent rencontrer **en amont de travaux**
- ⇒ 2 approches complémentaires d'aide à la décision :
- 1. Une aide financière
- 2. Mise à disposition d'un centre de ressources









Le déploiement d'ACTEE



ACTEE+ 220M€

220IVI€ V

Annonce 06/10/22
--> valable jusqu'au 31/12/26

ACTEE2 100 30/06/20 +10 M€

18/07/22

ACTEE1 12,5M€

01/03/19











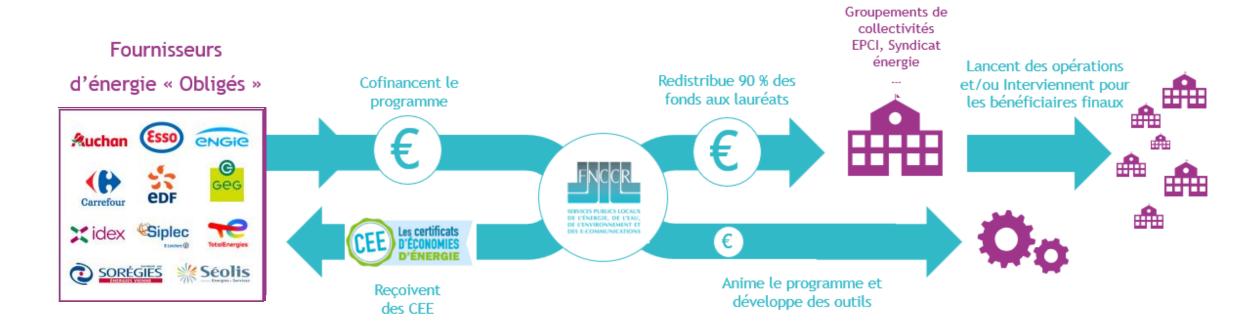


ACTEE : un programme CEE pour impulser la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics















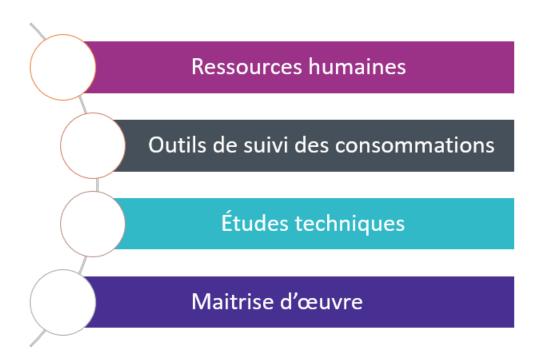




1.Les AAP: Avec une aide financière adaptée...



4 axes de financement pour encourager au passage à l'acte



90% des fonds reversés directement aux collectivités territoriales

Des Appels à Projets et Sous-Programmes dédiés aux collectivités territoriales









2. Animation de réseau et Centre de Ressources

Un réseau des Economes de Flux très actif

Formations

Groupes de travail (communication, financement, juridique, technique)

Rencontres territoriales





Animation territoriale

Comités régionaux

Webinaires

ACTEE Tour

Un centre de ressources en accès libre!

Bibliothèque :

Guides, fiches techniques, modèles de cahiers des charges et conventions

Outils numériques : cartographies des facilitateurs, simulateurs











Plus largement: parcours utilisateur

Financements

Financement des études





Financement des investissements



LE FONDS VERT

Financement outils suivi



Accompagnement technique













Phase amont travaux

Financement ressources RH

 Financement études techniques (audits, stratégies pluriannuelles d'investissements, SDIE ...)

(économes de flux)

- Financement MOE
- Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)

Réalisation travaux

Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)

Phase post-travaux

- Financement outils de suivi et de mesure (logiciel suivi conso, enregistreur de temp, capteur, camera thermique ...)
- Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)











ACTEE + et ses différents fonds



ACTEE +: l'aventure continue jusqu'à fin 2026

Renouvellement du programme jusqu'à fin 2026 (une durée de près de 4 ans!)

220 M€: un budget doublé

Toujours 90% reversé directement aux collectivités (10% pour le centre de ressources)



Centre de ressources enrichi

Appui financier:
Fonds et Sousprogrammes (SP)

SP ACT'EAU Fonds CHÊNE SP LUM'ACTE SP EFF'ACTE Animation régionale renforcée SP Bâtiments classés Cellule d'appui SP Sobriété Centre de ressources **Outils ACTEE**











Reconduction des sous-programmes et démarches dédiés



D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COLLECTIVITÉS

Clôturé le 30/09/23 mais reconduction à venir



Le sous-programme ACTEE pour agir sur l'effacement électrique du tertiaire public.

Reconduction à venir

Sobriété : Démarches CUBE

CUBE Ecoles, CUVE.S, CUBE Data Center CUBE Villes,

Inscriptions au fil de l'eau!



PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES DES COLLECTIVITÉS.

Bâtiment classé

A venir (2024)















Le Fonds CHÊNE en bref



Le Fonds CHÊNE en quelques mots

5 lots d'actions financés :

- 1. Postes d'économe de flux
- Outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques
- 3. Etudes énergétiques (techniques, financières)
- 4. Etudes de maitrise d'œuvre
- AMO et autres prestations intellectuelles

Porteurs de projets éligibles : Collectivités (communes, dépt, régions), EPCI, SDE, SPL

Bâtiments éligibles : bâtiments publics territoriaux à usage tertiaire

Un taux de subvention "de base" maintenu à 50%, monté jusqu'à 80 % avec la mise en place de bonus

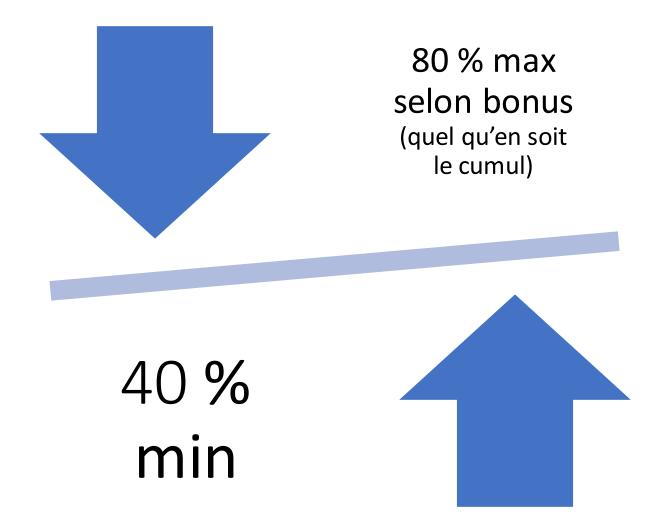








Taux de subvention : pour résumer l'approche



Liste des bonus:

- Pérennisation de postes d'économes de flux
- Etudes : SDIE et décarbonation
- Communes rurales (< 3 500 hab.)
 et DROM
- Bâti Scolaire (écoles, collèges, lycées)



Bonus cumulables











Quand et comment candidater?



Fonds CHÊNE: calendrier prévisionnel

Publication du Cahier des Charges: 1er juin 2023

Possibilité de candidater à plusieurs saisons, pour de nouvelles actions, selon la maturité des projets présentés

CHÊNE - Saison 1 : Candidatures clôturées le 25 juillet 2023 - Résultats mi-octobre CHÊNE - Saison 2 :

- Ouverture des candidatures : 26 juillet 2023 (=> date de début d'éligibilité des devis et recrutement des économes de flux)
- Candidatures jusqu'au 1er décembre 2023

CHENE: saisons à venir

Date du jury (prévisionnel): 8 février 2024 => début d'éligibilité des factures

Fin des conventions : 31/12/2026 (= date de fin d'éligibilité des factures)

D'autres saisons tous les 4-5 mois !

Lancement Lancement Lancement Lancement Lancement Lancement Lancement Fin des conventions CHENE 3 CHENE 8 CHENE 9 CHENE 4 CHENE 5 CHENE 6 CHENE 7 projets Septembre Janvier Septembre Janvier Avril 2025 Avril 2024 Fin 2026 2024 2025 2025 2025









Modalités de candidature au Fonds CHÊNE

Mutualisation des structures en groupement <u>conseillée et fortement recommandée</u> mais plus obligatoire (sauf pour les communes rurales)

Porteurs de projet éligibles: toutes les collectivités territoriales (communes, départements, région), EPCI, syndicats d'énergie, SPL

Structures éligibles (bénéficiaires): Porteurs de projets + Entreprises Locales Publiques + ALEC, AREC, ATD + EPA sous tutelle d'une adm. territoriale (CCAS, SDIS, etc.) + EHPAD rattachés à une collectivité territoriale

Eligibilité des projets : INELIGIBILITE des projets déjà réalises

les projets ne doivent pas avoir été lancés avant l'ouverture des candidatures, ni facturés avant l'annonce des lauréats.

Eligiblités des devis : Dès la date d'ouverture des candidatures de la saison- correspondante Eligibilités des factures : Entre la date d'annonce des Lauréats et la fin du programme ACTEE+ (31/12/2026)









SAISON 2:

Candidatez en ligne dès aujourd'hui et jusqu'au 1er décembre



Candidatures dématérialisées via le portail candidat disponible sur le site internet ACTEE

bâtiments concernés par les études bonifiées et les études de MOE pour un calcul précis des aides







CHÊNE saison 2 : candidatez jusqu'au 1er décembre!

Parmi les critères de sélection

- Mutualisation en groupement fortement appréciée: rapprochez-vous de votre intercommunalité ou Syndicat d'Energie!
- Bilan des actions ACTEE 2
- Taux de passage à l'acte envisagé (PPI, etc.) et réalisme des actions

L'équipe ACTEE à votre écoute et à votre appui pour candidater!

Actee@fnccr.asso.fr







